

ANNEXE 5

TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES CONTRIBUTIONS

Légende des Colonnes:

N° d'enregistrement: de l'ensemble des contributions (1 à 62)

Enquête parcellaire

Nature de la contribution:

de [P1/01]: 1^{er} entretien lors de la 1^{ère} Permanence P1

à [P5/29]: 29^{ème} entretien lors de la 5^{ème} Permanence P5

Courrier intégré au registre de **C1 à C29**

Courriel enregistré sur la messagerie dédiée de **@1 à @8**

Inscription registre hors entretien avec le CE: de **R1 à R7**

Nbre de personnes rencontrées lors des 29 entretiens: 44

Critère de pondération du CE:

A: Contribution majeure, très argumentée, avec éventuellement un contre-projet; déposée par riverain impacté /**Aire d'Etude immédiate & rapprochée**) ou par Association.

Les contributions déposées par élu(s) ou par PPA, sont également classées en A.

B: Contribution importante, avec au moins un argument détaillé ou **Aire d'étude élargie**.

C: Contribution sans argumentation détaillée par rapport au projet ou **au-delà de l'Aire d'étude élargie**.

N° d'enregistrement	Nature	Nom, Prénom, Adresse <i>En qualité de</i>	N° d'ordre E. Parcellaire	Objet de la contribution [& prise en considération d'une demande]	Observations & Pondération du CE
Permanence P1 du 29/08/2022					
1	P1 / 01	DUFOUR Bernard Le Puy Mathieu 87110 LE VIGEN ROBOREL de CIIMENS Claire Brethet la Tour 87110 LE VIGEN <i>Propriétaires impactés</i>	09	-Demandes d'un dossier complet & des cartes du projet: [les contributeurs sont orientés vers le service de la Préfecture. S'agissant d'une « demande raisonnable », le secrétariat fournit gratuitement les photocopies des états parcellaires 00 & 009, du Plan 3 (travaux) de l'Etude parcellaire en 3 x A3]. -M. DUFOUR tient à signaler l'existence d'un aqueduc très ancien, de grande taille (on y circule debout), qui traverse la RD 704. La source est constamment d'un bon débit & alimente toujours des puits /parcelles agricoles et la rivière anglaise du Puy-Mathieu. -Est-ce que la partie supérieure de la voie sera renforcée en conséquence afin d'éliminer tout risque d'effondrement lié à la circulation des PL ? [Courrier intégré au registre lors de l'entretien. Modification de la date du courrier au 29/08 (& non 29/07) suite à communication téléphonique de Mme ROBOREL lors de P3]. -Pas d'information en amont, pas de plan cadastral /impact des travaux sur les biens. -conteste une zone accidentogène. Ligne continue & 2 radars sont suffisants, cf. solutions adoptées au Mas du Puy. =>économies à reporter sur le « projet BOISSERIE ». -Atteinte à l'environnement: paysage, faune & sources /irrigation des exploitations agricoles. -Accès & desserte de Brethet. -Morcellement des parcelles agricole & boisées =>inaccessibilité de certaines parcelles +surcouts. -Demande d'aménagements anti-bruit #nuisances sonores par rapprochement de la voie & augmentation du trafic. -Suppression du passage souterrain (abattage d'une parcelle forestière), au profit d'un rond-point. -Dépréciation du bien pour lequel une rénovation lourde de l'habitation est en cours (bel élément patrimonial de la commune) -Exige une expertise contradictoire /dédommagement ou compensation de l'ensemble des préjudices subis individuellement.	A (P. 385, 386 & 415 du dossier) Cf. PV A
2	C1	R. de CLIMENS Th. & Claire 3 PI de la Liberté 19100 BRIVE <i>Propriétaires impactés</i>	00		

				-Modification du projet: élargissement en plaine, entre le Vigen & « Chez Couject » avec rond-point /ralentissement du trafic & dessertes locales (méthaniseur). Dans la côte du Puy Mathieu, aménagement de chaussée avec ligne continue + 1 ou 2 radars.	
3	P1 / 02	CHATARD Daniel Villeneuve 87110 LE VIGEN Propriétaire impacté	28	Le secrétariat fournit la photocopie de l'état parcellaire 28. M. CHATARD confirme les éléments mentionnés dans cet état parcellaire.	
4	C2			[Courrier intégré au registre lors de l'entretien ; co-signé par M. LAGORCE Laurent -fermier] -Suite à courrier CD 87 du 15/07/2021, une réunion s'est tenue sur sites avec un géomètre. -Contestation des équipements prévus (Ouvrages Hydrauliques 20 & 19) & de la nécessité de partager la parcelle Ax 62 par un fossé à l'air libre. -Demande de raccordement des 2 OH aux réseaux de drains mis en place en 1988 sur les 2 parcelles. -Demande de déplacement de la réserve d'eau /maison & exploitation qui se situe sur la partie de parcelle Ax 65 expropriée.	A
Permanence P2 du 10/09/2022					
5	C3	MAURE Olivier 19 ch. des Vergnades 87110 LE VIGEN Secteur Voie de Boissac. AE rappr.	/	[Courrier reçu en Mairie le 30/08, intégré au registre lors de P2]. -S'oppose à la totalité du projet (disproportionné & coûts) et plus particulièrement à la création d'une route entre Puy Mathieu & Boissac. -Données chiffrées anciennes (2007, 2014). -Limitation de vitesse & radar, aménagements d'un rond-point devraient être suffisants. -Voie de dépassement: injustifiée & contre-productif (possibilités de doubler dans les lignes droites entre Le Vigen & St Maurice; impossibilités de doubler /voie unique séparée). Devrait se faire aux heures d'embauche, vers Limoges. Impact sur les commerces du Vigen & de St Maurice? -Contexte des finances locales & nationales -Sécurité des promeneurs, enfants à vélo /circulation des véhicules sur petites routes sinueuses & sans visibilité. =>responsabilité des décideurs /déplacement des risques. -Circulation déviée via le Pont rompu (1 seul véhicule). -Bruit & pollutions, nuisances (eau, flore & faune en danger). -Dépréciation des maisons alentours. -Coût du carburant pour le détour? Compensation ? Temps perdu # temps gagné (impact humain)? -risques de l'installation d'un établissement artisanal ou industriel? -Argent public dilapidé. Favoritisme? -Avis du TA: un radar & qq aménagements sans dégâts inutiles suffisent #seul Pb de sécurité.	A
6	P2 / 03	DUBERNARD Marie-Aude Le Bas Texon 87110 LE VIGEN Secteur La Cornue AE élargie	/	[Préalablement à l'entretien, a pris connaissance du dossier en présence du Maire & de l'Adjoint]. -Souligne la dangerosité des 2 accès à la RD 704 avec traversée de l'axe (en 2 temps avec une zone tampon?).=> prises de risques aux Stops avec affluence aux heures d'embauche. -/Secteur Sud: impact de la circulation accrue sur la voirie communale actuelle qui se révélera vite inadaptée & dangereuse (VC 8 & Rte de la Cornue & du Chatenet). -qui prendra en charges les travaux d'aménagement indispensables sur cette voirie communale sous-dimensionnée? Aspect technique & financier non abordés dans le dossier (hors Rue J. B. Darnet).	B
7	P2 / 04	BONNET Jean-Luc Maire du Vigen LAPLAUD Armand Adjoint Urbanisme Mairie 87110 LE VIGEN	(03 & 24)	[2 élus du Conseil municipal du VIGEN, feront un courrier au CE] Par rapport à la contribution précédente, -Evoquent la compétence de LM-CU & les possibilités financières propres de la commune. -Ces Pb sont pourtant des corollaires du présent projet (CD 87).	A
8	P2 / 05	PICARD Christophe 23 rte du Chabiran Chez Mérigaud 87110 LE VIGEN AE rapprochée	/	-Craintes/sécurité pour sortir de la VC2 avec création de la voie de La Faye, en face. -Suppression des accès =>report de la circulation sur les voies communales qui ne permettent pas les croisements en sécurité (cas de la VC 2, avec cars/transports scolaires). -Craintes /utilisation de la voie de La Faye /camions qui alimentent le méthaniseur.	A

				-Au regard des flux et d'un secteur en pente, qui va devenir le point le plus dangereux du projet, =>Proposition: créer un rond-point (type D2000) /accès Nord du projet au niveau de la VC 2.	
9	P2 / 06	CHABAL Guillaume 3 ch de Bellevue Ménautour 87110 LE VIGEN AE élargie	/	-Constata un projet plus abouti en termes de sécurité (Rte de La Faye, secteur des étangs, passage agricole). -Des travaux supplémentaires restent à être réalisés /VC 4 & VC8 qui seront plus utilisées. =>Proposition: créer un rond-point (type lunettes) au niveau du pont de passage agricole.	B
Permanence P3 du 15/09/2022					
10	R1 p. 5	CHATARD Sylvie Villeneuve 87110 LE VIGEN AE rapprochée	/	Le projet du CD 87 tiendra-t-il ses promesses? #: -Création de 2 carrefours dangereux (en amont & en aval du créneau de dépassement, avec 2 doubles tournes à gauche pour quitter la RD 704). Zones d'accélération des VL. -C'est la vitesse le danger principal & dans ces conditions, on ne peut pas parler de sécurité.	A
11	P3 / 07 C4 @1	RADWANSKI Olga Pdte « Voix de la Rte 704 » Villeneuve 87110 LE VIGEN		[Association] 2 demandes formalisées: [<i>Courrier intégré au registre lors de l'entretien</i>] + [<i>@1 /messagerie</i>]. -Prolongation de l'EP sur une période de 15 jours /demande du CE au TA. Au motif que l'EP aurait dû se dérouler après la période estivale. Les adhérents n'ont pas le temps d'étudier le dossier de manière sérieuse. L'association a la mission & le devoir de remettre un avis collectif /travail rigoureux /habitants du Vigen, mais aussi de Solignac, St Maurice les Brousses, Janailhac, etc) -Communication du « diagnostic de sécurité & étude » (cf. Dossier p. 11) <i>En réponse /Courrier du 16/09 transmis par la messagerie dédiée (@2), le CE informe la Pdte:</i> <i>-de sa transmission de la demande de document au CD 87,</i> <i>-de son refus argumenté de prolonger l'EP.</i> <i>Le CD 87 transmet au pétitionnaire le lien permettant de prendre connaissance du document demandé. Datant de 2000, les données ont été actualisées pour le présent dossier</i>	/PV & rapport
12	@2				A
13	@3				
14	P3 / 08	RUAULT Franck 5 ch des Soleillas 7110 LE VIGEN Propriétaire Impacté	21	Enquête parcellaire: -Inquiétude sur le devenir des arbres longeant la propriété. -Quid de la sécurité /risques de cambriolages avec accès rapide /Nelle voie de Boissac. L'habitation est actuellement isolée, dans un cul de sac Projet: -Sécurité du carrefour Sud? Comment sortir de la nouvelle route en coupant la RD 704 & le flux descendant des voitures, plus particulièrement aux heures de pointe? =>proposition: faire des voies d'accès dans les 2 sens au niveau de l'ouvrage d'art prévu /passage agricole. Prévoir des barrières pour adapter la circulation en cas d'accident sur les 2 voies montantes. Solution plus appropriée & surtout moins coûteuse.	A A
15	P3 / 09 C5	BROUSSIER Agnès 36 ch de Puy Mery VALETTE Elisabeth 22 av St Théau LEDAY Françoise 4 av St Théau 87110 LE VIGEN Tous Hors AE		ARGUMENTS CONTRE: -Projet faramineux & dispendieux /seulement 2,5 Km (./ ensemble du réseau départemental) => déplacement des conduites de gaz du méthaniseur et de la fibre installées en 2022(=>hausse des matières 1 ^{ères} & travaux supplémentaires. -Vitesse augmentée à 90 km/h quand il faudrait diminuer la consommation énergétique. -Dans le sens descendant: suppression de la possibilité de dépassement des véhicules lents. -création de voies nouvelles, à l'encontre des préconisations des experts du GIEC: prélèvement /ressources en mat. 1 ^{ères} (pétrole, sable), GES => réchauffement climatique + =>destruction de l'environnement (Faune, flore, paysage). -artificialisation des sols, suppression de terres cultivables: en contradiction avec les objectifs de LM-CU & Ch. D'agriculture 87 /création d'une ceinture verte de maraichers bio. =>baisse de l'attractivité du Vigen & de Solignac. -pendant les travaux et ensuite: augmentation du trafic sur les routes annexes existantes (communales & départementales), inadaptées /fréquentation intensive (Ponts de Solignac & Pont Rompu). =>Nécessité de stabiliser ces voies de circulation, quid de l'impact	B

			<p>écologique & financier?</p> <p><u>PROPOSITIONS D'AMELIORATION DE LA RD 704 & UTILISATION DES FONDS:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Réduction de la vitesse dans les 2 sens de circulation à 80 Km/h. -Maintien de possibilité de dépassement des véhicules lents. -Radars fixes dans les 2 sens de circulation. -Repenser la mobilité en développant le transport collectif (bus, train) et le vélo. -Accompagner un développement local raisonné, moins consommateur d'espace & anticiper le développement des villages traversés par la RD 704. -Aménager 1 ou 2 voies de mobilité douce au niveau du Pont du Vigen & création d'une passerelle réservée au niveau de la Bergerie /accéder aisément aux petites routes & bénéficier de l'attractivité de la Vallée de la Briance. -Agir /territoire + durable. -Préserver la biodiversité /protéger la qualité de vie pour tous. -Œuvrer pour l'avenir des générations futures. <p>Pour le CD 87, il serait opportun de consacrer les économies dégagées lors de la pandémie du Covid 19 d'autres fins , + utiles pour la collectivité.</p> <p>Dans le cas où le projet du CD 87 serait maintenu, les pétitionnaires seraient favorables au projet déposé par l'asso. « La Voie de la Route D 704 » (adhérents)</p>	
16	C6	CARTIER Guy & Raymonde 16 ch des Fossés 87110 LE VIGEN Hors AE élargie	<p>[Courrier intégré au registre lors de l'entretien].</p> <ul style="list-style-type: none"> -Coût/bénéfices disproportionné. Un seul bénéfice: le tunnel. -Trop d'espaces naturels sacrifiés. -Favorise les excès de vitesse (gaspillage d'énergie). -Possibilités de dépassement sur 2 Km avt de bouchonner à nouveau à St Maurice.=>le contournement de ce bourg serait logique. -Se moque des cyclotouristes & randonneurs qui s'aventurent à pieds sur le pont de la Briance au Vigen. =>améliorer les accès aux voies du réseau communal /système de ronds-points qui ont fait la preuve de leur efficacité pour la sécurité. =>en pleine période d'économie d'énergie, privilégions des solutions moins énergivores & raisonnables. 	B
17	P3 / 10	PARIS Michel 33 Rte de St Yriex 87110 LE VIGEN MASSIAS Daniel 31 Rte de St Yriex 87110 LE VIGEN AE élargie ROUX J. P. & Mme 1 rte Chap St Mart La Madieu 87110 LE VIGEN AE élargie	<ul style="list-style-type: none"> -Voie de La Faye: en pente, en zone humide avec arbres -Forte inquiétude ./ aux carrefours créés en termes de sécurité. <p>Pour le carrefour Nord, Il faudrait le réaliser à l'identique de celui de la route de St Jean Ligoure.</p> <p>=>Les nouvelles voies de La Faye & de Boissac sont inutiles dans la mesure où il serait plus pertinent de modifier le trajet en créant 1 échangeur au niveau du passage agricole prévu, ouvrage qui devrait être utilisable par tous.</p> <ul style="list-style-type: none"> -La partie réservée aux cyclistes en voie descendante & non matérialisée est à proscrire impérativement. C'est une réelle augmentation du danger et Il vaut mieux de rien prévoir pour eux. =>le projet crée une augmentation des dangers pour la circulation des véhicules & des vélos. 	B
18	P3 / 11	ANDRIEUX Véronique 17 ch des Vergnades 87110 LE VIGEN Propriétaire Impactée	<p>30 Enquête parcellaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> -attire d'ores et déjà l'attention de l'expropriant sur la présence d'un arbre remarquable en bordure de parcelle (F. 555). L'entrée de sa propriété devra être préservée. <p>La création de la voie nouvelle de Boissac ne semble pas pertinente à première vue.</p> <p>=>Fera un courrier après étude du dossier.</p>	A C (Non)
Permanence P4 du 28/09/2022				
19	C7 = @4	BOISSERIE Daniel Maire de St YRIEIX-la-Perche CM de St YRIEIX	<p>Copie du courriel @4: Délibération du Conseil municipal en date du 15/09/2022; après débat & à l'unanimité:</p> <ul style="list-style-type: none"> -très favorable au projet d'aménagement de sécurité de la RD 704 au sud de la commune du Vigen ; -demande l'inscription de la délibération dans le registre d'enquête publique. 	A /PV & rapport
20	@5	GALLIOT Michel Pdt LNE	<p>Avis du Pdt /Association Limousin Nature Environnement; agréée au titre de l'environnement & habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives.</p>	A

			<p><u>Au niveau global:</u> -Sobriété énergétique = angle d'analyse prioritaire / Changt climatique & l'Energie. -Aspect sécuritaire # fluidification du trafic. Autres solutions: réduction vitesse & trafic / transports en commun et en dernier lieu: aménagements de sécurité. -augmentation de la vitesse => augmentation de la consommation & GES. -Gain en sécurité non garanti si d'autres alternatives n'ont pas été étudiées ou mise en œuvre. -# Engagements [France, Région N-A, CD 87] / limiter réchauffement climatique à 1.5 ou 2°C & zéro artificialisation des terres d'ici 2050. <u>Au niveau local:</u> -Augmentation de la S² imperméabilisée dans une zone très pentue=> risques de crues torrentielles (cf. historique local). -Création de voies nouvelles => artificialisation des sols, perte de biodiv. Perturbation des circulations d'eau. -solution plus économe envers l'envt de l'Asso. « La voix de la rte 704 » non privilégiée / porteur de projet. => Avis défavorable au projet tel qu'il est présenté.</p>	
21	R2 p.7	HENRY Mme 27 rte des Crouzettes 87110 LE VIGEN AE élargie	<p>-Hérésie écologique: destruction des arbres (déjà commencée), milieux naturels, réduction terres agricoles. -Coût faramineux => augmentation des impôts locaux -Coûts d'entretien pour les n^{elles} voies, les existantes ne sont déjà pas entretenues -Quelle finalité / création de 2.8 Kms de dépassement, gain de 1 à 2mn -Solutions + simples & moins coûteuses: rectification des virages (Les Crouzettes, Boissac, Jardin de Plaisance) / améliorer la visibilité & limiter les risques d'accident. A qui profite ce projet ?</p>	B
22	R3 p. 8	FLEURY Anaïs Ligoure 87110 LE VIGEN Hors AE élargie	<p>Projet inutile: destruction de terres agricoles, d'espaces naturels pour un gain de temps? Solution + simple: ralentisseurs aux endroits dits dangereux. Penser à d'autres projets d'avenir & protection de notre planète.</p>	C
23	R4 p. 9	BIASSE Sarah 5 imp des Anc Maisons 87110 LE VIGEN Hors AE élargie	<p>-Nécessité d'un aménagement sur cette partie de la RD 704 mais sans détériorer les milieux naturels. -Double voie en montant suffisante avec un rond-point au niveau des Farges + radar fixe dans la descente => réduction de la vitesse & du coût.</p>	C
24	R5 p. 9 à 11	MERCUZOT Clément SALESSE Emilie 5 rue de la Cornue 87110 LE VIGEN AE élargie	<p>Incohérence / LOM / déplacements doux & alternatives / voiture individuelle: -Quid des piétons & cyclistes → St Yriex ? -Requalification de la rue Darnet: + de circulation (#familles piétons, cyclistes). -Itinéraire V56 pour vélo tourisme (CD 87), évite la zone du projet / gd détour / St Maurice les Br. via Chalucet. Sécurisation / RD 704 insuffisante. -Sécurisation des carrefours uniquement / véhicules sur l'axe principal. Mieux prendre en compte la réalité des usages. -Données publiques sur les accidents + précises que celles (CD 87) du dossier: manque de visibilité & comportement des usagers (non pris en compte dans le dossier). Le créneau de dépassement encourage la vitesse en montée et => frustration dans la descente si véhicule + lent est devant. La circulation des véhicules agricoles est normale en zone rurale. -Gain de temps limité à 2 mn maxi... si le feu rouge de St Maurice ne fait pas perdre ce gain. -Dépense de 9 M€ pour une sécurisation non évidente & fluidification toute théorique. Justification du projet par hypothèses discutables: -évolution constante du trafic # demande de sobriété face à la crise énergétique & dérèglement climatique. -« Baisse de la consommation des véhicules => limitation de l'impact énergétique »: origine de ces données ? Quelles études ? (effet rebond: taille & poids # amélioration de performance des moteurs). -Pour les habitants du sud de la commune du Vigen: impossibilité de rejoindre le bourg sans utiliser la RD 704 => Pb majeur pour les cyclistes & les piétons car le Chemin de la Rivière n'est pas utilisable par tous. Le projet ne répond ni à ses attentes, ni à ses interrogations.</p>	B
25	R6 p.12	CORNEE M.-Paule & Bernard 56 ch des Paleines	<p>-Projet extrêmement coûteux sans sécurité optimale: Courbes tjrs présentes & tournes à gauche extrêmement dangereux. Le tunnel est facturé à tous les contribuables alors qu'il est réservé aux</p>	A

		de Boissac 87110 LE VIGEN AE rapprochée		tracteurs ? C'est fondamentalement injuste ? -Accès directs aux Paleines de Boissac, à Boissac & aux Vergnades => report de circulation sur les routes existantes déjà insuffisamment larges, mal entretenues + nombreux virages. Croisements avec tracteurs, PL, bus scolaire avec circulation augmentée =>augmentation de l'accidentologie. -moins de sécurité pour les balades à pieds, à vélo, à cheval. -A l'heure ou l'Etat préconise les transports en commun, quid des arrêts de bus existants (/habitants des Paleines, de Boissac & des Vergnades) ?	
26	R7 p.13	LAPLAUD René 12 rue des Lignes Les Farges 87110 LE VIGEN AE élargie		Projet extrêmement coûteux & inutile. Gaspillage d'argent & espaces publics & privés. C'est aux habitants de décider de leur espace, conditions de vie & de déplacements. Positionnement des panneaux de lim. de vitesse en ht de la côte: parfaitement inepte.	C
27	C8	SAVARY Jacques 3 ch Croix de l'Arbre L'Age 87110 LE VIGEN Hors AE élargie		Courrier du 13/09/2022. Intégré au registre lors de P4 -Freiner le transport routier & non le dynamiser: /parcours longue distance des PL=> itinéraires + adaptés. -Sens descendant: rappel de l'annonce du radar à 80 + un autre dans la ligne droite? Un sens de circulation /cyclistes. Piétons & transport public ignorés: devenir des arrêts d'autocar à la Baisse & vers Boissac? =>renoncement à prendre l'autocar sur la RD 704.	C
28	P4 / 12	DUFOUR Bernard DUFOUR Catherine Le Puy Mathieu 87110 LE VIGEN Propriétaires impactés	09	Conteste l'Utilité publique du projet. En complément de [P1/01]: M. DUFOUR transmet un plan /Aqueduc du Puy Mathieu /relevé de 2004. Demande de transmission au CD 87 au titre de porter à connaissance /Risques d'effondrement et de prise en compte dans les études préalables. Demande une vigilance accrue /installation de la fibre sur le secteur.	A Cf. PJ à PV
29	P4 / 13	CORNEE Nicolas Paleines de Boissac Propriétaire impacté	27	E. Parcel.: Le N° d'ordre 27 ne concerne que M. CORNEE Nicolas. Les 2 contributeurs participent à une importante activité agricole sur le secteur. M. CORNEE est conseiller municipal du Vigen & exploitant agricole réf. A du document H11 Etude agricole de la Ch. d'agriculture 87 (p. 492 & suiv). Exploitant du méthaniseur: l'installation bénéficie d'une procédure ICPE /Régime Déclaration depuis le 2/04/2020 + Epanchage de déchets effluents ou sous-produits. Il précise que l'ensemble des intrants provient de son exploitation & que le plan d'épandage des digestats est limité à ses parcelles. Dans ce contexte, l'exploitation du digesteur ne génère pas de trafic supplémentaire. De plus, il précise que la tranchée liée à l'extension du réseau de gaz vers le sud du Vigen a été effectuée côté nord de la RD 704, en bordure de la future voie montante.	A
30		EYRICHINE Olivier Les vergnes 87110 LE VIGEN Exploitant agricole impacté		M. EYRICHINE est exploitant agricole réf. E du document H11 Etude agricole de la Ch. d'agriculture 87. Le projet 2020 entrainerait d'importants inconvénients dans l'exploitation de ses terres & prairies: =>morcellement de ses parcelles de part & d'autre de la nouvelle voie de Fougeras (Parc de contention & abreuvoir unique au Nord). =>difficultés de dessertes /passage en zone humide /parcelles dans le secteur des Crouzettes. En fait, le chemin figurant aux plans 3 & 4 n'existe pas. La canalisation des eaux de sortie d'étang serait suffisante /accès aux parcelles [309, 43, 307, 40, 41 & 306] => Il est opposé au nouveau projet prévu dans ce secteur. Le projet 2015 était bcp plus fonctionnel & plus structurant. De plus, un abattage conséquent de chênes serait nécessaire /voie nouvelle de Fougeras. =>Ils feront un courrier commun.	A
31	P4 / 14 C9	LEVEQUE Gylène Ch du Bois de Maury Chabiran 87110 SOLIGNAC & Jean-Pierre AE élargie	/	Courrier intégré au registre lors de P4. #suppression aux accès directs de dif. hameaux, création de nouvelles routes & doubles tourne à gauche aux 2 extrémités. -Carrefour de la Madieu: en côte=>manque de visibilité, accélération en début de créneau. Rte glissante l'hiver. Itinéraire /St Yriex impossible /les Crouzettes. -Sécurité: 4 ou 5 pts d'attention /2 doubles tourne à gauche. /Nelle rte de la Faye, pente à 10% verglacée l'hiver. /Nelle rte de la Cornue: double tourne à gauche trop proche de la fin des 2 voies montantes. -Accès au méthaniseur: le projet n'en tient pas compte.=>circulation camions ou tracteurs sur les petites rtes communales: =>croisements avec autos, promeneurs à pieds & randonneurs, vélos. -Bande multifonctionnelle: /cyclistes ou pour véhicules prioritaires ? -Virages non coupés avec augmentation de la vitesse, favorise les dépassements.	A

				<p>Environnement: arbres, corridors écologiques, destruction d'espèces protégées(dérogation #UP). Sources & écoulement des eaux. => gâchis, aberration. Coût: 10 M€ /gagner 1' /Limoges-St Yriex? Entretien des rtes nouvelles. =>Rejet d'un projet ancien (10 ans), qui n'a pas évolué, ne correspond pas aux attentes des usagers =ineptie =>le Dépt doit prendre en compte le compromis /Asso La Voix de la Rte 704.</p>	
32	P4 / 15 C10	ROUFFY Jacques 5 ch des Carabins Boissac 87110 LE VIGEN <i>Propriétaire impacté</i>	17	<p>Courrier intégré au registre lors de P4 Enquête parcellaire: aucune des parcelles n'est louée. Maintien du droit d'accès /parc. F 299 & 301. -RD 704 devenue très passagère & très dangereuse aux heures de pointes.=>réduire la vitesse et créneaux de dépassement dans les 2 sens. #Rte de Boissac => destruction d'une partie de l'alimentation /Château d'eau de Boissac + destruction de bois, de prairies & de murs. -Nbre incalculable de véhicules <=suppression de la rte des Crouzettes (idem rte Le Chatenet-704. -/Village de Boissac: limitation de vitesse déjà non respectée =>risques /personnes âgées, enfants, marcheurs, engins agricoles.</p>	A
33	P4 / 16 C11	DURAND Michel 15 ch des Vergnades 87110 LE VIGEN <i>AE rapprochée</i>		<p>Courrier intégré au registre lors de P4. -Nelle voie de Boissac: secteur très fréquenté /promenades à pieds, en vélos, à cheval + randonneurs (GR 4). Faune sauvage & territoire de chasse avec lâchers de gibier. =>destruction d'arbres (tilleul /abeilles), goudronnage # fonct. des nappes phréatiques. Augmentation vitesse dans la partie en pente du vieux Boissac + carrefour en pente (neige l'hiver). Nuisances /riverains des lagunes. -sur l'axe St Yriex-Limoges =>circulation /Pt rompu pour éviter Le Vigen: /Rte inadaptée. -dévalorisation des habitations, très dommageable pour les commerces du Vigen. Projet politique (« ma route »), les élus s'obstinent à ne pas écouter le peuple. =>l'échangeur de la Rte du Chatenet évite tous les Pb, + approprié & bcp - couteux.</p>	A
34	C12	RADWANSKI Fabienne 17 rue du lavoir Le Chatenet 87110 LE VIGEN <i>Propriétaire impactée</i>	04	<p>Courrier du 25/09/2022 concernant l'enquête parcellaire. Reçu en mairie le 27/09/2022. Intégré au registre lors de P4. Ax 14 & 28: 20 demandes: -Prise en compte de ce lieu d'agrément /critères d'évaluation des biens? -Voie nelle de la Faye: Configuration du carrefour ? Largeur de l'emprise ? Remblais & déblais ? Contexte de la pente /Qté & qualité /Ouvrages /Eaux pluviales en zone humide (protection de l'étang). Limitation des limites parceL (tjrs 2000m). Revoir les accès prévus en terrain plat #coupes d'arbres inutiles: cf. croquis en P.J. -Accès maintenu pdt les travaux + passages ultérieurement Ax 14 & Ax28. -Portails actuels replacés + Clôtures provisoires puis définitives. -Perte de 2000 m² de près & fourrage=>Indemnité supplémentaire -2 pts d'eau à conserver suivant l'état existant + 7 autres demandes identifiées (préservation Zone humide, des arbres & estimation à leur juste valeur, bornage, autorisations avt interventions, panneaux anti-bruit paysagers,)</p>	A
35	P4 / 17 C13	DARTHOUT Jean-Paul 41 rte du Chatenet 87110 LE VIGEN <i>AE rapprochée</i>		<p>Projet de + de 20 ans, avec peu de modifications malgré Nbre croissant de véhicules. 3 incohérences #sécurité & fluidité: -2 doubles tourne à gauche en fin de voies rapides (visibilité, regroupement de véhicules sur les nelles rtes perpendiculaires) -Création de la rte de la Faye: impraticable l'hiver: pente à 10% sur les 300 derniers mètres, en zone boisée & très humide. -Création du méthaniseur sur VC 4: non prise en compte dans le projet. =>circulation de gros véhicules sur des voies étroites + accès difficile /véhicules d'incendie. =>alternative = proposition de l'Asso La Voix de la Rte 704: Echangeur à hauteur de la VC 4, direction le Chatenet, -2 nelles routes inutiles: 40 000 m2 redonnés à la nature /4 000m2 utilisés /accès à cet échangeur. Passage souterrain & voies d'accès prévus: facilités d'accès au méthaniseur /véhicules à gros tonnage & services secours. Depuis 7 ans, le Cd 87 reste sourd à cette possibilité de bons sens /sécurité des usagers: ne relevant pas de leur service ? Proposition trop coûteuses alors que l'on supprimerait 2 Km de route ?</p>	A
36	P4 / 16 &	FONDANECHÉ Généviève 3 ch des Ecoles	16 &	<p>Concernée par l'enquête parcellaire/secteur de Soleillas: coût /réunion du 23/09/2021 /pose de nouvelles bornes /E.P. 1 an + tard. + /usagère:</p>	A

	18 C14	BOISSAC 87110 LE VIGEN <i>Propriétaire impactée</i>	20	#double tourne à gauche (supprimé RD 56 en Bretagne). -destruction F/flore. -entretien des futures routes /budget LM-CU affecté au Vigen.	
37	P4 / 19 C15	LAMAUD Jacques 30 rte des Crouzettes 87110 LE VIGEN <i>AE élargie</i>		Courrier intégré au registre lors de P4. *Cas personnel, au titre d'agriculteur exploitant /St Just le Martel & les Crouzettes (500 m de la RD 704) =>détour /petite rte inadaptée de Mont & Chabiran. Signale la présence & le passage des sangliers sur les sites: piégés par la séparation des voies => collisions & aug. de l'accidentologie. *#nelles orientations /favoriser les déplacements vers Limoges /vélos électriques, mais en site propre. Coût = ½ budget CD 87 /rtes. *S'inspirer de l'exp. du radar de la Gratade pour + de fluidité = seul critère #dangerosité & non /augmentation de la vitesse. =>pourquoi le Dépt s'entête /projet anachronique, inutile & coûteux ?	B
38	P4 / 20	RINGAUD Jean-Michel 1 rue du Lavoir 87110 LE VIGEN <i>Propriétaire impacté</i>	20	Observations orales: à titre d'ancien élu, victime d'un grave accident de circulation au carrefour de la VC 4 & de propriétaire impacté, utilisateur quotidien des routes concernées. -Quel est le coût de ce projet (études, achats fonciers etc...) ? -impacts du projet /sécurité des piétons & des cyclistes? Pb de sécurité /uniquement /voie descendante. -Trop de risques /tourne à gauche de la nelle rte de Boissac /VC 8 Il s'agit d'un projet avant tout politique initié depuis 15 ans; l'aspect sécuritaire n'est qu'un prétexte.	A
39	P4 / 21	PIASER Olivier 51 rue J B Darnet 87110 LE VIGEN <i>AE rapproché</i>		Observations orales: à titre d'exploitant agricole sur le secteur (chevaux) -beaucoup de destructions de nature pour très peu de gain (sur 2.4 Kms) -Passage agricole: intérêt individuel /méthaniseur, au détriment de la collectivité. Fera un courrier	A Non
40	P4 / 22	CARRET Bernard 1 rue Chataigneraie Le Chatenet 87110 LE VIGEN <i>AE élargie</i>		Observations orales: à titre de riverain mais surtout habitant de la Terre. -Projet absurde dans la conjoncture actuelle, -Dépense publique pharaonique, -Impacts sur le paysage & la biodiversité. -Passage réservé sous la 704: dimensions imposées par l'encombrement des engins agricoles (moissonneuses batteuses, ensileuses, tracteur & remorques) =>aménagement l'échangeur pour qu'il serve à tout le monde?	C
41	C16 (C5)	VALETTE Elisabeth & J.- Pierre 22 av ST Théau LEDAY Françoise 4 av St Théau 87110 LE VIGEN <i>Hors AE élargie</i>		Courrier du 28/09/2022. Intégré au registre lors de P4. Complémentaire à C5 Arguments itératifs =>Traitement direct /tableau des occurrences. Favorables au projet de l'Asso la Voix de la rte 704	B
42	C17	FAUCHER Sonia DAGRON Frédéric 41 rte de Chabiran 87110 LE VIGEN <i>AE élargie</i>		Courrier du 19/09/2022. Intégré au registre lors de P4. Arguments itératifs =>Traitement direct /tableau des occurrences. Favorables au projet de l'Asso la Voix de la rte 704	B
Permanence P5 du 30/09/2022					
43	C18	CHANCONIE Jean Claude 5 ch de l'Age Bon Abri 87110 LE VIGEN <i>Hors AE élargie</i>		Courrier du 28/09/2022. Intégré au registre lors de P5. Ancien Maire du Vigen. -Amélioration de la configuration gale /1 ^{er} projet ; études techniques & environnementales fouillées & précises. Cependant, le fond du Pb reste: -tronçon de 3100m alors que les accidents se concentrent sur 500m /secteur de Bréthet la Tour. -Solution unique, choisie sans débat ni solution alternative. -Accidentologie <=mix de vitesse excessive & cumul de configuration des lieux (virage, débouchés multiples, chaussée glissante). => mesures moins onéreuses: Suppression du ch. de Fougeras (accès /Rue J.B. D.), aménagement carrefours /VC 4 & /VC2, 1 seul carrefour /VC 3 & VC 16, radar /70 km/h /secteurs de Bréthet la Tour. -Projet du passé: /couvert de sécurité: surcoût considérable /gain <2mn pour les habitants de Nexon uniquement /trajet du soir. Pas d'économie de l'espace<=voies nouvelles dont il faudra ensuite supporter la charge de l'entretien. => détours pour les habitants de la commune /voies mal dimensionnées. Vitesse favorisée /fluidité alors qu'il n'y a jamais de bouchons.	A

				-Projet = dernière aberration d'une époque en fin de vie.	
44	C19 Cf P4 /13	CORNEE Nicolas 57D ch Palennes 87110 LE VIGEN Propriétaire impacté	27	Courrier de confirmation du 29/09/2022. Intégré au registre lors de P5 -Pb <=Création de la vois de Fougeras: *Séparation des parcelles Ax 115 +114 & 5 (EARL Chardelauve).Gd intérêt des possibilités de passage (Ombre /Ax5) *Séparation des parcelles Ax 4 & 6 (GAEC Eyrichine): idem /abreuvement en Ax 4 & stabulation en Ax 114. => Revenir à la proposition 4 de 2015: Voie de desserte entre la rte goudronnée actuelle d'accès à Fougeras & la VC 4 par jonction à créer /partie Ax 2 déjà expropriée et N° d'ordre 27 de l'Enquête parcellaire. -Méthaniseur: pas d'impact significatif /circulation des intrants en provenance de la propriété /récolte & stockage sur 2 courtes périodes: 4 j. au printemps & 4j. en automne. -Demande l'élargissement des routes du Chatenet jusqu'au Puy-Mathieu.	A
45	C20	RADWANSKI Fabienne 17 rue du lavoir Le Chatenet 87110 LE VIGEN Propriétaire impactée	4	Courrier du 27/09/2022. Intégré au registre lors de P5. Entretien [P5/29] -Destruction du chemin communal de la Faye = corridor écologique. Impact /faune sauvage #piégée par la séparation voie montante & voie descendante + exploitation méthaniseur /rte du Chatenet => mesures ER suffisantes & adaptées? -Circulation pdt les travaux (déviations? Durée?) -Mesures /circuler à vélo en tte sécurité /bande multifonctionnelle? Utilité avérée. -Manque de visibilité & accidentologie: laisser limitation à 80 Km/h. -Manque d'entretien RD 704 & voies II -Recalibrer la rte du chatenet, cf la rue J.B. Darnet (=Voie du méthaniseur?) -Permettre la circulation de tous les véhicule /passage souterrain réservé à l'usage exclusif des agriculteurs.	A
46	C21 Cf P4 /13	EYRICHINE Olivier Les vergnes 87110 LE VIGEN Exploitant agricole impacté		Courrier de confirmation intégré au registre lors de P5. (cf. C19) -Voie nelle de Fougeras inutile: une jonction suffit entre l'allée goudronnée actuelle /800m & la rte de Chez Couyet, => pas de destruction d'arbres supplémentaires, => évite de couper le parcellaire & surtout l'accès à l'eau. -Entrée dans la parc. N° 410 (?) obligatoire pour atteindre les autres parcelles au nord du passage: demande une canalisation /écoulement de l'étang	A
47	P5 / 23	Association Voix de la Rte 704 87110 LE VIGEN		Dossier déposé par Olga RADWANSKI -Pdte & Mme LEVEQUE -Mbre [Document majeur /PV, Rapport & Conclusions]: -Traitement direct /tableau des occurrences -Traitement des 19 occurrences relevées /Mémoire en réponse du CD 87, -Discussion /rapport du CE	A
48	P5 / 24 C22	VEDRENNE Marie-Christine & Gilles 5 Ch des Cosses La Madieu 87110 LE VIGEN AE rapprochée		Courrier intégré au registre lors de P5 =Pt de vue après comparaison Projet CD 87 / Projet Asso Voix de la rte 704: -Rtes supplémentaires #Envt & abattage d'arbres. - Carrefour de la Madieu: nelle rte # pente de 10% + exposée plein Nord. + 2 Tourne à gauche=> augm. difficultés pour accès RD 704. -Voie unique descendante: pas de possibilités de dépassement /urgences. -Dégradation des rtes secondaires (+ de trafic) -Cas des tuyaux enterrés du méthaniseur. =>projet Voix de la rte 704: + simple (suppression des rtes nelles & des 2 tournes à gauche), -couteux, utilisation du passage souterrains /riverains.	A
49	P5 / 25 + C23	Chambre d'Agriculture 87 SAFRAN 87017 LIMOGES Cedex 1		Courrier du Pdt du 26/09/2022. Remis par M. MAINGUY -Conseiller. *Précise le régime réglementaire /Procédure de Déclaration /méthaniseur avec plan d'épandage associé. *Rappel des pts de vigilance retranscrits dans le dossier d'E.P.: -Perte de S ² agricole /secteur à forte pression foncière. -Effet de coupure du parcellaire. -Cheminements & accès perturbés & modifiés (engins & troupeaux). =>anticiper toutes perturbations /abreuvement, sources, adductions privées réseaux de drainage: maintenir Q & qualité d'eau équivalente. -Revêtement du chemin & passage agricole en S non adapté /circulation fréquente. -inquiétude lors de l'utilisation de la voie descendante /attitude des automobilistes derrière un engin agricole. -nécessité de franchir régulièrement la RD 704. =>Solutions & réparations à prévoir avec les exploitants. =>Mise en place d'une étude foncière /possibilités de restructuration: éviter le croisement /nouveaux itinéraires notamment (engins, troupeaux & VL)	A

50	P5 / 26	BONNET Monique 5 sq des Pradilles 87110 LE VIGEN Hors AE élargie		+ Registre p. 14 -Ras le bol de détruire la nature pour gagner 2 mn. -Nécessité de repositionner conduite de gaz & fibre ?	C
51	C24	LEMAIRE Gérard 7 rue L. Pouret 87110 LE VIGEN Hors AE élargie		Courrier du 29/09/2022. Intégré au registre lors de P5. Arguments itératifs => Traitement direct /tableau des occurrences. -Demande au Cd 87 de réexaminer sa proposition d'aménagement de la RD 704.	B
52	C25	GOSSE J-François & Muriel 10 ch du Bois de Maury 87110 SOLIGNAC Hors AE élargie		Courrier intégré au registre lors de P5. Arguments itératifs => Traitement direct /tableau des occurrences. Favorables au projet de l'Asso la Voix de la rte 704	B
53	P5 / 27	THEZARD J-Marin & Mme Fougeras 87110 LE VIGEN Propriétaire impacté	02	-S'opposent à la réalisation de la nouvelle route de Fougeras & aux 2 voies nouvelles. + registre p. 15 & 16: Arguments itératifs => Traitement direct /tableau des occurrences. -Discussion /rapport du CE	A
54	P5 / 28	PINAUD Claudine 14 rte de Chabiran Plaisance 87110 SOLIGNAC Hors AE élargie		+ Registre p.1 6 Augmente les dangers plutôt qu'amélioration de la sécurité. -Voie unique descendante: =>+ dangereux /véhicules prioritaires. -Pourquoi ne pas faire un Rdt point /rte de Boissac, les Crouzettes, le Chatenet ?	C
55	P5 / 29 + C26	RADWANSKI Marcel & Consorts 4 rue de la Chataigneraie 87110 LE VIGEN Propriétaires impactés	06	Concernés par l'enquête parcellaire (Ax 28 +Ax14) /secteur du bas de la nelle rte de la Faye Courrier du 25/09/2022. Intégré au registre lors de P5. -Traitement direct /tableau des occurrences, -Traitement des occurrences relevées /Mémoire en réponse du CD 87, -Discussion /rapport du CE	A
56		RADWANSKI Fabienne Rue du Lavoir Le Chatenet 87110 LE VIGEN Propriétaire impactée	04	*Entretien au titre des consorts RADWANSKI => Même Tt que /C26 * au titre de propriétaire impacté: rappel des courriers précédents cf. [C12 & C20] traités /tableau des occurrences (contributions 34 & 45)	A
57	C27	RADWANSKI Agnès Le Chatenet 87110 LE VIGEN Co-Propriétaire impactée	(06)	Courrier du 30/09/2022. Intégré au registre lors de P5. /projet global: Arguments itératifs => Traitement direct /tableau des occurrences.	A
58	C28	MERZEAU Jacques & RIBIERRE Annie 5 rue du Pont 87110 SOLIGNAC Hors AE élargie		Courrier intégré au registre lors de P5. Arguments itératifs => Traitement direct /tableau des occurrences. En conclusion: -Ronds point ou accès sécurisés =dispositifs suffisants. -Privilégier la sécurité des piétons & cyclistes est indispensable. -La sécurisation de cet axe doit pouvoir se réaliser à un coût moindre /amélioration de la circulation de tous & pas uniquement aux véhicules motorisés des particuliers, des transporteurs ou des agriculteurs.	B
59	C29 = @8	MONTAZEAU Stephane -Avocat Case Palais 131 3 rue Bayard 31000 TOULOUSE / Indivision DUFOUR Propriétaires impactés	09	LRAR postée le 30/09/2022. Courrier pris en compte le 03/10/2022 en mairie du Vigen & intégré au registre.	Doublon avec @8 Non traité

COURRIERS ELECTRONIQUES du 30/09/2022 /MESSAGERIE DEDIEE

60	@6	AUBISSE Quentin Ligoure 87110 SOLIGNAC Hors AE élargie		-gaspillage argent public, -suppression de terres agricoles -/infime partie de la population (/méthaniseur). -Il suffirait d'aménager seulement les carrefours dangereux ?	C
----	----	---	--	---	---

61	@7	DUFOR Bernard & consorts Puy Mathieu 87110 SOLIGNAC <i>Propriétaires impactés</i>	09	<p>-mêmes observations que pour la 1^{ère} DUP (en annexe: + 6 pages illisibles).</p> <p>-Pb de l'aqueduc.</p> <p>Contestation de l'UP:</p> <p>-limitations de vitesse incohérentes (90 dans la montée)</p> <p>-seule solution d'envergure à l'accroissement du trafic: projet Boiserie. A privilégier par un plan décennal du CD 87.</p> <p>-projet très cher, insuffisamment réfléchi =>gâchis d'argent public.</p>	A
62	@8 = C29	MONTAZEAU Stephane –Avocat Case Palais 131 3 rue Bayard 31000 TOULOUSE / Indivision DUFOR <i>Propriétaires impactés</i>	09	<p>Projet repris, pas d'UP:</p> <p>-Cause de l'accidentologie: croisement des flux riverains. Rond-point sans tunnel: -cher.</p> <p>-#fluidification & sécurité du trafic limitée & temporaire (cf. AAe),</p> <p>-intérêt limité de la 2^{ème} voie montante (+ de GES): pas de solutions alternatives étudiées.</p> <p>=>incompatible avec PDU de LM/CU</p> <p>-pas de pistes cyclables /2 cotés.</p> <p>-Abattage d'arbres d'EBC (#Code Urbanisme) & artificialisation des sols.</p> <p>Impacts sur la propriété DUFOR:</p> <p>-rétablir la desserte de Puy Mathieu /autre passage. Indemnisation?</p> <p>-protection & reprise des ouvrages souterrains (aqueduc) qui sont répertoriés mais pas de mesures de protection de la ressource.</p> <p>Information du public insuffisante: Avis absents du dossier /Dossier LsE, patrimoine animal & demande de dérogation.</p> <p>Enquête parcellaire: information tardive</p> <p>-LRAR après le début de l'enquête, site Préfecture avec informations partielles, Pb d'échelles=> incompréhension /états parcellaires (AAe).</p> <p># allongements de parcours, pourquoi pas de remembrement d'accompagnement?</p> <p>-manque de dossiers Eau & Dérogation espèces ou notes d'incidence.</p>	A